



Exercice droit de retractation vehicule neuf lie credit

Par **angelmaceal**, le **15/12/2010** à **12:40**

Bonjour,
Voici, notre soucis, nous avons signé un bon de commande pour l'achat d'un vehicule neuf, le vendeur nous a proposé un pack credit lié. Nous n'avions pas le rib et nous devions lui envoyé par mail rapidement.
Sur le bon de commande figure dans la partie lié au financement (à l'aide de peugeot AXESS. Le soir même, nous nous sommes ravisés car on s'est senti un peu "la main forcée", donc nous n'avons pas envoyé le rib. Nous avons regardé nos droits et il apparait qu'une retractation est possible dans le cadre d'une vente avec credit lié. Or le vendeur ne nous a rien remis relatif à l'offre de crédit (déjà qu'il avait oublié la mention sur le bon de commande quand il l'a édité la première fois) et quand on lui a demandé comment cela allait se passer, il n'a pas dit qu'il y aurait des paiers à resigner !!!
Ma question est donc, est-ce que je peux tout de même invoquer article L121-26 du code de la consommation alors que je n'ai pas les documents de l'offre de crédit mais la mention sur le bon de commande ? Suis-je dans mes droits ?